

## **INTERVENTION CGT au CST du 10/09/2024**

La protection de l'enfance au département des Yvelines a fait l'objet d'une réorganisation d'ampleur sur fond d'austérité budgétaire. Elle est génératrice de souffrance car non adaptée et crée des dommages aux agents et aux familles.

Depuis plusieurs mois, nous vous alertons sur le fait que le service MNA est en situation de crise et de souffrance, état de fait confirmé de son côté par la médecine du travail lors de la dernière F3SCT du 20/06/2024. Vous en aviez alors convenu.

Plutôt que de renforcer l'équipe MNA pour rendre cette mission attractive, vous nous avez informé le 05/09/24 que l'accompagnement des mineurs hébergés dans des hôtels (sans habilitation jeunesse) sera dorénavant confié au GCSM. Ce n'est autre qu'une externalisation déguisée d'une mission régaliennne du département à une structure privée.

Depuis juin 2024, nous vous avons également alerté sur la situation du SDAFY. La réorganisation impacte les conditions de travail et conduit à l'exercice de la mission en mode dégradé auprès des enfants et des parents. Le report des missions des PEJ sur le SDAFY à effectif constant génère une surcharge de travail et une perte de sens tant pour les assistants familiaux que pour les équipes administratives, éducatives et psychologiques du SDAFY. Une délégation de professionnelles s'est portée volontaires pour en échanger avec vous, ce que vous refusez. Vous n'êtes pas sans savoir que le SDAFY s'est mobilisé par une pétition. Nous sommes à plus de 120 signatures, sachant que la plupart des personnes qui se sont exprimées sont des assistants familiaux, professionnels isolés par l'exercice de leur mission à domicile. C'est donc une mobilisation significative.

Nous vous avons également alerté à maintes reprises sur la situation dégradée des PEJ et de leurs missions. Celui de Chanteloup-les-Vignes est symptomatique et en est l'illustration : turnover important, postes vacants, départs de collègues à l'extérieur du conseil départemental, arrêts maladies successifs dont nous savons que pour la plupart ils sont liés à un épuisement professionnel. Au Conseil départemental des Yvelines, vous nous annonciez en janvier 2024 qu'on dénombrait en attente 176 mesures d'AED, 82 mesures de placement à domicile, 410 mesures d'AEMO judiciaires. En réponse à l'alerte de l'équipe du PEJ de Chanteloup de juillet 2024, vous avez minimisé la surcharge de travail de cette équipe (29 à 30 situations par CPE) en indiquant que c'était pire dans les autres PEJ. Vous menacez même de revoir les modalités de temps de travail de cette équipe ! Quant aux difficultés rencontrées par tous les PEJ, vous n'apportez aucune réponse qui pourrait permettre d'améliorer la mission de protection de l'enfance. Nous vous demandons donc le recalibrage des effectifs et le recrutement au sein des PEJ pour répondre aux besoins de la population et améliorer les conditions de travail.

Sur le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, une nouvelle fois, vous nous annoncez la poursuite de la réorganisation avec la création d'une antenne cellule EIP à Mantes-la-Jolie avec le redéploiement de postes dont 2 occupés à la cellule EIP de

Meulan. Quand bien même il y aurait une montée en charge des EIP sur le secteur de Mantes la Jolie, les collègues de la cellule EIP de Meulan ont toujours menés ces évaluations sur ce secteur. Il n'y a pas de volontaire pour occuper ces postes sur l'antenne de Mantes-la-Jolie. Ce projet génère là aussi des inquiétudes pour cette équipe qui s'épanouissait dans l'exercice de ses missions avec un collectif de travail stable. Le choix de la concertation avec l'équipe et son renforcement pour faire face à la montée en charge ont de nouveau été exclus. Nous vous demandons de renforcer là aussi l'équipe EIP de Meulan par l'affectation de postes supplémentaires parmi les postes "gelés" du département pour faire face au surcroit de situations sur le TAD Seine Aval.

Non seulement au travers de toutes ces réorganisations vous mettez à mal les accompagnements des mineurs que nous nous devons de protéger, vous mettez à mal l'accompagnement des parents que nous devons soutenir pour qu'il puisse restaurer leur parentalité mais en plus vous engagez clairement la responsabilité juridique du conseil départemental. La prévention et la protection de l'Enfance doivent être vus comme un investissement sur l'avenir et non comme une charge.

Nous demandons donc à nouveau d'engager le dialogue avec les équipes de terrain et avec les représentants du personnel pour travailler à une réorganisation qui soit non pas en miroir avec les contraintes budgétaires mais qui soit bien en réponse avec la réalité des agents et des besoins des familles auprès desquelles nous avons le devoir et la responsabilité d'intervenir.

Faites confiance à l'intelligence de vos agents, à leur expertise et nous vous demandons encore de stopper toutes les réorganisations en cours. Prenez ce temps précieux du dialogue, de la concertation avec les agents et leurs représentants pour un service public qui protège les mineurs, accompagne leurs familles et prenne soin de ses agents.